

POUVOIR

Assemblée Générale du 13 octobre 2023 à AVERMES (Parc Moulins Congrès Expo)

Conformément à l'article 10 des statuts de l'Association des Maires et des Présidents d'intercommunalité de l'Allier « En cas d'empêchement les maires ou présidents d'intercommunalité peuvent donner procuration écrite à un autre membre pour voter en leur lieu et place. ».

Je soussigné(e) (1)

Maire
Président(e) de la Communauté (2)

de

délègue tous pouvoirs de représentation pour l'Assemblée Générale de l'Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité de l'Allier qui se tiendra le **vendredi 13 octobre 2023 à 9h15 à AVERMES au Parc Moulins Congrès Expo**,

à

Maire
Président(e) de la Communauté (2)

de

membre de l'Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité de l'Allier.

Fait à le
(3)

- (1) nom, prénom
- (2) rayer la mention inutile
- (3) signer et porter à la main « bon pour pouvoir »